

production et un ralentissement économique général qui crée un marché instable et retarde la mise en œuvre des programmes nucléaires prévus. En outre, par suite du désastre de Chernobyl, il faut également s'attendre à une baisse de la demande d'uranium et de ressources nucléaires, du moins à court terme.

Selon l'Agence de l'énergie nucléaire, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Canada a supplanté les États-Unis en tant que premier fournisseur mondial d'uranium raisonnablement sûr et peu coûteux, en 1984. Le Canada a rendu compte d'environ 30 % de la production mondiale d'uranium en 1985.

Le Canada a senti la pression du protectionnisme de l'industrie américaine en 1986, en raison de deux principales mesures prises par les États-Unis: une décision du US District Court à Denver, qui, si elle est maintenue, obligera les services publics américains à expédier leur uranium de provenance étrangère en Europe pour l'enrichissement, le Canada n'ayant plus la possibilité d'assurer ce traitement; et, la demande faite par les Américains pour que le Canada cesse d'exiger que l'uranium soit transformé en hexafluorure d'uranium avant d'être exporté.

11.9 Énergie électrique

11.9.1 Développement

Le total de la puissance installée a augmenté, passant de 85,549 MW à la fin de 1982 à 95,810 MW à la fin de 1985. Cet accroissement se répartissait comme suit: au moins 1,528 MW d'origine thermique, 3,267 MW d'origine thermonucléaire et 5,703 MW d'origine hydro-électrique.

La production totale d'électricité a continué d'augmenter, atteignant 457 millions de MWh (mégawattheures) en 1986. La production d'électricité en 1986 se répartissait comme suit: origine hydraulique, 67 %; origine thermique, 18 %; et origine thermonucléaire, 15 %. La production hydraulique comprend celle d'origine marémotrice et celle d'origine électrique.

11.9.2 Consommation

L'accroissement du volume d'électricité utilisé au Canada varie considérablement d'une province à l'autre. En 1986, le Nouveau-Brunswick a enregistré la plus forte croissance avec 12.9 %; venaient ensuite l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et la Nouvelle-Écosse avec 9.2 %, 5.5 % et 4.3 % respectivement. En 1986, pour la deuxième année consécutive, la Saskatchewan a

enregistré une baisse de la consommation d'électricité. C'est le secteur industriel qui a connu la plus forte augmentation proportionnelle en 1985, année la plus récente pour laquelle les données sont connues. L'accroissement de la demande s'explique essentiellement par le fait qu'un plus grand nombre de foyers recourent au chauffage électrique, et que de plus en plus d'entreprises utilisent l'électricité dans les procédés industriels.

11.9.3 Faits saillants provinciaux

Nouvelle-Écosse. En 1980, on a commencé à construire une usine marémotrice à la baie de Fundy, près d'Annapolis Royal. Cette usine, achevée en 1984, a une capacité génératrice de 20 MW. C'est la première usine marémotrice mise en service en Amérique du Nord. On a entrepris des études dans d'autres régions afin de déterminer s'il est possible d'y implanter des usines marémotrices.

Québec. En 1985, une autre section du projet hydraulique de la baie James a commencé à produire de l'électricité.

Ontario. En juillet 1986, le gouvernement de l'Ontario a recommandé que soit autorisée la construction de l'usine Darlington, qui se compose de quatre unités. En 1985, de nouvelles centrales nucléaires ont été mises en service dans la province, Pickering 8 et Bruce 7. Dans le premier cas, il s'agit du dernier des huit réacteurs construits à Pickering, près du lac Ontario, à l'est de Toronto. Bruce 7 est le septième des huit réacteurs de la centrale nucléaire Bruce située près du lac Huron.

Manitoba. La construction de la centrale électrique de Limestone sur le fleuve Nelson se poursuit. Mais en septembre 1986, les travaux étaient légèrement en retard en raison de la présence imprévue de roc.

Saskatchewan. En 1986, la Saskatchewan Power a annoncé son intention de construire la centrale électrique Shand. Celle-ci, qui sera alimentée au charbon, comprendra une seule unité d'une capacité de 300 MW; son coût est évalué à environ \$500 millions.

Alberta. La Saskatchewan Power Corporation et l'Alberta Power Limited ont conclu un accord visant la construction d'une ligne de transmission de \$41 millions pour relier les réseaux des deux provinces. La ligne d'interconnexion ira de Swift Current (Sask.) à Empress (Alb.). L'interconnexion de courant continu à haute tension (CCHT) comprendra une ligne de transmission de 175 km et de 230 kV ainsi qu'une ligne de 10 km et de 138 kV. Ce sera la première fois au Canada